

Avec 94 200 emplois, l'économie sociale et solidaire regroupe 13 % des salariés en Languedoc-Roussillon

Frédéric AUTRAN - INSEE

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble des structures très diverses comme des coopératives agricoles, des banques, des mutuelles ou différents types d'associations. Fin 2004, elle regroupe 94 200 salariés, soit 13 % de l'emploi salarié régional. L'implantation de cette économie, variable selon le territoire considéré, et le profil de ses salariés font l'objet d'une autre publication « Repères Synthèse » n° 7 de Juillet 2007.

Diverses par ses structures, mais unies par la même volonté de placer l'homme au cœur de l'entreprise : telles sont les caractéristiques principales des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Elles se regroupent en 4 grandes familles : les coopératives, les mutuelles, les associations et les autres acteurs en marge dont notamment les fondations.

Les entreprises de cette troisième voie, entre le secteur privé à but lucratif et le secteur public, sont fortement attachées à de grands principes fondateurs et adhèrent à une charte de l'économie sociale et solidaire élaborée en 1980 (Cf. page 4).

Fin 2004, en Languedoc-Roussillon, 8 200 établissements employeurs relèvent de cette économie, soit 10 % des établissements employeurs de la région. L'effectif salarié de ce secteur est de 94 200, soit 13% des emplois salariés. C'est plus que l'industrie régionale qui compte environ 73 000 emplois salariés et plus que la construction, avec plus de 50 000 emplois salariés.

En terme de poids de l'économie sociale et solidaire, le Languedoc-Roussillon se hisse ainsi dans le peloton de tête des régions de métropole avec Midi-Pyrénées,

Poitou-Charente, Pays de la Loire, Bretagne et Basse-Normandie. La région se classe dans les 10 premières pour la part des établissements de l'ESS dans l'ensemble des établissements du Languedoc-Roussillon. Elle est dans le trio de tête pour la part de l'emploi salarié de l'ESS dans l'emploi salarié régional.

Cette présence relativement forte de l'ESS sur notre territoire s'explique, historiquement, par la forte implantation de la coopération agricole, surtout viticole, et des organismes agricoles (Mutualité sociale agricole, crédit agricole ...). Plus récemment, le caractère résidentiel de l'économie régionale et l'âge plus élevé que la moyenne

L'économie sociale et solidaire : 94 200 salariés en Languedoc-Roussillon

	Nombre d'établissements au 31/12/2004	Emplois salariés au 31/12/2004	Répartition des effectifs en %
Coopératives agricoles	915	6 000	6,4
Coopératives de crédit	345	6 900	7,3
Coopératives de production et autres	145	1 800	1,9
Coopératives	1 405	14 700	15,6
Mutuelles d'assurance	85	1 600	1,7
Mutuelles de prévoyance	185	4 400	4,7
Mutuelles	270	6 000	6,4
Associations éducation	655	11 800	12,5
Associations santé	115	4 900	5,2
Associations social	1 090	32 900	34,9
Associations sport, culture loisirs	1 750	5 300	5,6
Accueil hébergement restauration	155	1 100	1,2
Services aux entreprises	475	3 900	4,1
Autres associations	2 260	13 200	14,0
Associations	6 500	73 100	77,6
Fondations	15	400	0,4
Total ESS	8 190	94 200	100,0

Sources : Clap, Msa 2004

Cette publication est issue d'un partenariat entre l'INSEE Languedoc-Roussillon, la Préfecture de la région Languedoc-Roussillon (SGAR), les services de l'Etat en région et la Chambre régionale de l'économie sociale du Languedoc-Roussillon (CRES).

nationale des languedociens a favorisé le développement des associations et notamment dans le secteur sanitaire et social.

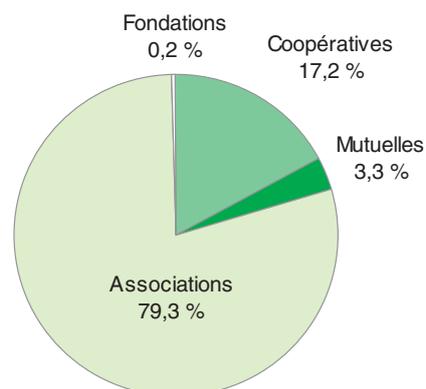
Un emploi salarié sur dix relève du secteur associatif en Languedoc-Roussillon

En Languedoc-Roussillon, les établissements et les emplois de l'économie sociale et solidaire sont à plus de 75 % associatifs. Ceci représente dans l'emploi total régional un salarié sur dix. Les salariés des associations sanitaires, sociales et éducatives sont les plus nombreux avec plus de 52 % des effectifs salariés totaux. Les coopératives rassemblent plus de 15 % des emplois salariés, moitié dans le secteur agricole et moitié dans le secteur bancaire. Les mutuelles

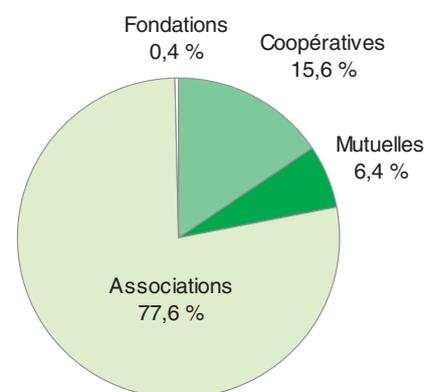
En Languedoc-Roussillon, les associations sont largement majoritaires

Unité : %

Répartition des établissements



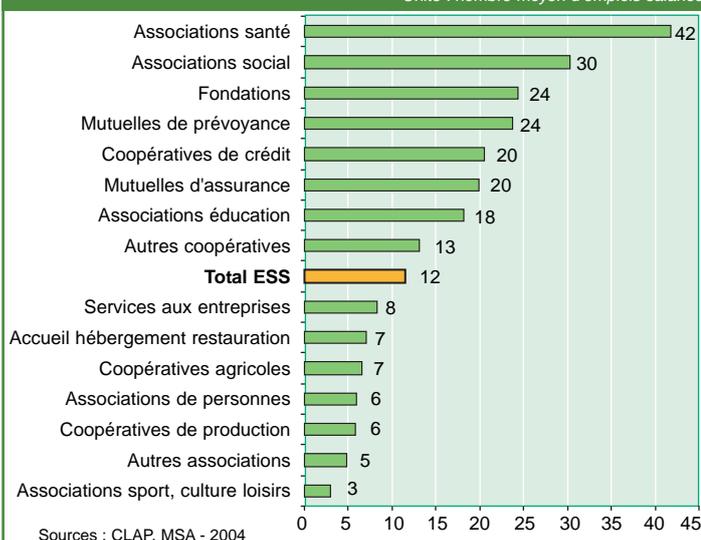
Répartition des emplois salariés



Sources : CLAP, MSA - 2004

En Languedoc-Roussillon, les associations sanitaires et sociales emploient, en moyenne, plus de salariés

Unité : nombre moyen d'emplois salariés



Les plus gros employeurs de l'ESS en Languedoc-Roussillon

Coopératives

- Du secteur agricole : Groupement interproducteur Collioure Banyuls, Groupe coopératif occitan, Audecoop, COVIAL, Union des coopératives Foncalieu ...
- De crédit : Crédit agricole, Caisse d'épargne, Banque populaire ...
- De production et autres : SCOP MJN, SCOP MVCS, SCOP profil LR ...
- Système U, CODISUD, CERP Rouen, Energies alternatives ...

Mutuelles

- D'assurance : Groupama, Mutuelle des motards, Maif, Matmut, MACIF ...
- De prévoyance : MSA, Languedoc mutualité Hébergement, MGEN, les cliniques mutualistes catalanes ...

Associations

- Education : AFPA, Organismes de gestion enseignement catholique (OGEC) ...
- Santé : Ass audoise sociale et médicale, Institut Marin St Pierre, Ass santé en côte Vermeille ...
- Social : Présence verte, ADMR, AMPAF aide ménagère et soins ...
- Sport, culture Loisir : Opéra orchestre national de Montpellier, Le passe muraille, Hérault sport ...
- Accueil, hébergement, restauration : AZUREVA, Rencontres initiatives Vauvert, ADAPI ...
- Services aux entreprises : Association gestion économie rurale, AGRIPPLUS, APEF, APAVE ...
- Autres : Associations d'aide familiale rurale ...

Fondations :

- L'Armée du salut, Fondation caisse d'épargne solidarité, Fondation Rollin ...

comptent 6 000 emplois soit 6,4 % de cette économie. Les fondations restent très marginales avec 400 emplois salariés.

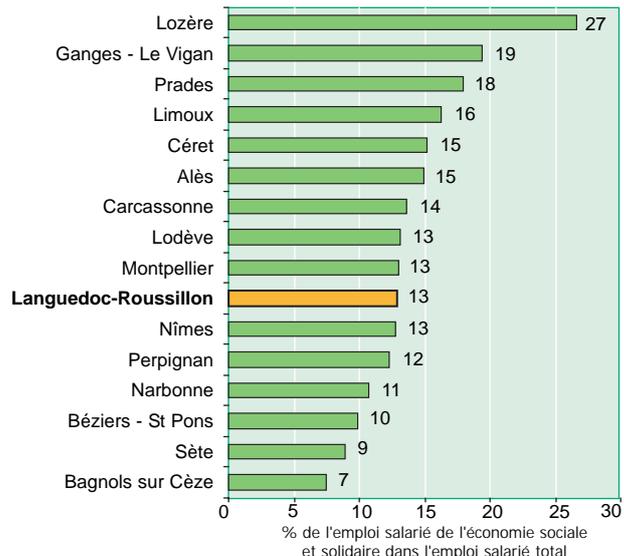
En moyenne, les associations du secteur sanitaire comptent 42 salariés et celles du secteur social une trentaine. C'est dans ces associations que l'on trouve les établissements les plus importants en terme d'emploi, comme l'Institut Marin St Pierre à Palavas ou l'ADMR. Les mutuelles et coopératives bancaires sont relativement plus petites, avec une vingtaine de salariés par établissement. A l'opposé, les associations sportives et culturelles emploient 3 salariés. Au total, un établissement de l'économie sociale et solidaire emploie 12 salariés en moyenne.

Dans les zones de montagne et, dans une moindre mesure dans l'arrière pays, les emplois salariés de l'économie sociale et solidaire sont plus présents que sur le reste du territoire. Dans les bassins d'emploi de la Lozère, de Ganges - Le Vigan, de Prades, plus de 18 % des salariés travaillent dans cette économie. La diminution de l'emploi agricole, la disparition de l'emploi industriel localement et un moindre développement de l'emploi tertiaire font de l'ESS une des composantes fortes du tissu économique et social de ces zones.

Le profil des salariés de l'économie sociale et solidaire diffère suivant la structure qui les emploie. Qu'ils travaillent dans une coopérative, une mutuelle, une association ou une fondation, ils ont, en moyenne 41 ans. Par contre, ils sont, en moyenne, mieux payés dans les coopératives et les mutuelles (respectivement 14,5 et

En Languedoc-Roussillon, l'économie sociale et solidaire très présente dans les zones de montagne et l'arrière pays

Unité : % de l'emploi



Sources : CLAP, MSA - 2004

13,8 € bruts de l'heure) que dans les associations (10 € bruts de l'heure). Ils travaillent aussi plus dans les deux premières familles. Dans les associations, les salariés sont plus souvent des femmes (70 % d'entre eux) qui exercent des professions moins bien payées, à temps partiel, comme employées dans l'aide à domicile ou le secteur sanitaire et social.

Des caractéristiques médianes différentes selon le statut de l'établissement

Unité : nombre médian

	Données médianes				
	Age	Salaire horaire brut (en €)	Salaire annuel brut (en €)	Heures annuelles	Heures par semaine
1 Coopératives	41	14,5	24 936	1 820	35,4
2 Mutuelles	42	13,8	21 984	1 674	33,3
3 Associations	41	10,0	9 542	1 042	26,1
4 Fondations	42	12,9	17 052	1 355	30,1
Total ESS	41	10,9	12 143	1 300	30,3

Source : DADS 2004

L'économie sociale et solidaire : 13 % de l'emploi salarié en Languedoc-Roussillon

Unités : nombre et %

	Etablissements de l'ESS employeurs au 31 décembre 2004		Emplois salariés de l'ESS au 31 décembre 2004	
	Nombre	Poids en %	Nombre	Poids en %
Aude	1 250	11	11 500	13
Gard	2 060	10	23 700	13
Hérault	3 190	10	37 200	12
Lozère	460	15	6 300	27
Pyrénées-Orientales	1 230	9	15 500	13
Languedoc-Roussillon	8 190	10	94 200	13

Sources : CLAP, MSA 2004

Pour en savoir plus

- Economie sociale et solidaire : de l'aide ménagère à Marvejols au banquier à Montpellier - *INSEE Languedoc-Roussillon Repères Synthèse n° 7 Juillet 2007*
- L'économie sociale et solidaire rassemble près de 10 % des salariés de la région - *INSEE Rhône-Alpes (carte des régions) La Lettre Analyses n° 76 Juin 2007*
- La place de l'économie sociale et solidaire en Bretagne - *INSEE Bretagne Octant - n° 108 Mars 2007*
- Les rémunérations des salariés de l'économie sociale et solidaire en Bretagne - *INSEE Bretagne Octant - n° 108 Mars 2007*
- Cette publication est également disponible en version électronique sur le site de l'INSEE Languedoc-Roussillon www.insee.fr/lr rubrique publications
- Site de la Chambre régionale de l'économie sociale (CRES) : www.creslr.org
- Site de la Préfecture du Languedoc-Roussillon : www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

Charte de l'économie sociale (1980)

Article 1er

Les entreprises de l'Economie Sociale fonctionnent de manière démocratique, elles sont constituées de sociétaires solidaires et égaux en devoirs et en droits.

Article 2

Les sociétaires, consommateurs ou producteurs, membres des entreprises de l'Economie Sociale, s'engagent librement, suivant les formes d'action choisies (coopératives, mutualistes ou associatives), à prendre les responsabilités qui leur incombent en tant que membres à part entière des dites entreprises.

Article 3

Tous les sociétaires étant au même titre propriétaires des moyens de production, les entreprises de l'Economie Sociale s'efforcent de créer, dans les relations sociales internes, des liens nouveaux par une action permanente de formation et d'information dans la confiance réciproque et la considération.

Article 4

Les entreprises de l'Economie Sociale :

- revendiquent l'égalité des chances pour chacune d'elles,
- affirment leur droit au développement dans le respect de leur totale liberté d'action.

Article 5

Les entreprises de l'Economie Sociale se situent dans le cadre d'un régime particulier d'appropriation, de distribution ou de répartition des gains. Les excédents d'exercice ne peuvent être utilisés que pour leur croissance et pour rendre un meilleur service aux sociétaires qui en assurent seuls le contrôle.

Article 6

Les entreprises de l'Economie Sociale s'efforcent par la promotion de la recherche et l'expérimentation permanente dans tous les domaines de l'activité humaine, de participer au développement harmonieux de la société dans une perspective de promotion individuelle et collective.

Article 7

Les entreprises de l'Economie Sociale proclament que leur finalité est le service de l'homme.

Méthodologie et sources de l'étude

Cette étude s'intéresse aux établissements de l'économie sociale et solidaire (ESS) employant des salariés au 31 décembre 2004. Le chiffrage des établissements et des emplois de ce secteur a été réalisé à l'aide des fichiers CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) et MSA (Mutualité sociale agricole); la caractérisation des emplois salariés dans les différentes familles de l'ESS à l'aide des DADS (Déclarations annuelles de données sociales).

Le dispositif CLAP a été conçu pour mesurer l'emploi et les salaires au niveau local, en utilisant les données issues de plusieurs sources, notamment SIRENE, EPURE (URSSAF), DADS. CLAP rassemble à un niveau géographique fin et sur un champ complet, non limité au traditionnel champ ICS "Industrie, Construction, Commerce et Services", des données sur la localisation des établissements employeurs, les effectifs employés, les rémunérations versées par secteur d'activité sur l'ensemble de l'économie, marchande et non marchande, hors agriculture, personnels militaires dépendant du Ministère de la Défense et emplois domestiques. CLAP vise la fourniture d'une information de qualité homogène au niveau du croisement zone d'emploi - NES114.

La DADS est un document administratif que doit fournir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts. Elles couvrent toutes les catégories de salariés, pour tous les établissements et pour toutes les activités économiques à l'exception de l'agriculture, des services domestiques et des services de l'Etat.

Dans CLAP, MSA et les DADS, l'emploi est mesuré au sens des " postes de travail " pourvus au 31/12 par établissement employeur. Cette approche centrée sur la notion de " facteur travail " au sein du système productif ne se substitue donc pas aux estimations d'emploi centrées sur le nombre de personnes en emploi dans un territoire, leurs caractéristiques sociales et leurs trajectoires.

Pour en savoir plus sur les zonages utilisés dans cette étude : www.insee.fr rubrique : nomenclatures définitions méthodes.

